

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE NEVIAN

Par arrêté n° 12/2019 du 17 mai 2019, Madame le Maire de Néviaan a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du zonage d'assainissement de la Commune de Néviaan.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Néviaan, du 11 juin 2019 au 11 juillet 2019 inclus.

Monsieur Emmanuel NADAL, cadre supérieur France Télécom retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 9 avril 2019.

Les pièces des dossiers et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Néviaan pendant toute la durée de l'enquête, du 11 juin au 11 juillet 2019 inclus, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, soit du lundi au mercredi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le jeudi de 9h à 12h, à l'exception des jours fériés. Le dossier d'enquête publique sera également disponible, durant l'enquête publique, sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairie-nevian.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Néviaan – A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur – Projet de Plan Local d'Urbanisme et de zonage d'assainissement de la Commune de Néviaan – 13 avenue de la Gare – 11200 NEVIAN.

Le public pourra également transmettre ses observations au commissaire enquêteur par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquenevian@orange.fr

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur sera présent en Mairie de Néviaan, salle du Conseil Municipal, pour recevoir le public :

- mardi 11 juin 2019 de 9h à 12h,
- mercredi 26 juin 2019 de 9h à 12h et
- jeudi 11 juillet 2019 de 15h à 18h, où la Mairie sera exceptionnellement ouverte au public.

La personne responsable du projet de PLU et du zonage d'assainissement auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Magali VERGNES, Maire, 13 avenue de la Gare - 11200 NEVIAN - 04 68 93 60 55.

A la date de clôture de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera ensuite d'un délai de trente jours pour transmettre à Madame le Maire de Néviaan son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront ensuite mis à la disposition du public pendant un an en Mairie de Néviaan et sur le site internet de la commune : www.mairie-nevian.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le projet de PLU et de zonage d'assainissement seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal de Néviaan, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des personnes publiques consultées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.